Image not found or type unknown

Litige bancaire, frais sur un compte inactif

Par **martin68**, le **28/02/2020** à **11:14**

Bonjour,

J'ai un compte bancaire depuis 2012 ouvert dans une grande banque. SUite à déménagement, divorce, etc, j'ai oublié de faire les démarches de fermeture de ce compte. Il est totalement inactif depuis 2014 (aucun crédit, pas d'utilisation de moyens de paiement et pas de contact avec la banque depuis).

J'ai été contacté pour la première et seule fois par une nouvelle conseillère clientèle en décembre 2019, pour m'avertir que le livret 1er pas de ma famille arrivait à échéance. J'ai montré ma surprise car réellement je n'avais plus en tête ces comptes. J'en ai profité pour lui demandé quid du compte courant? Elle m'a alors annoncé un découvert de 845 euros! Cela comprends des frais de tenue de compte de 2,5 euros/mois + un abonnement cyberplus de 3euros/mois + des agios consiréable puisque le compte n'est jamais passé en positif depuis 2014!!

Et aucune alerte de la banque!! Je suis bien consciente de ma responsabilité de ne pas avoir fait la démarche de fermer le compte, cela s'inscrit dans un contexte très compliqué et j'aurai vraiment apprécié un petit coup de fil ou un mail de ma conseillère au bout d'un mois dans le rouge. J'aurais réagi immédiatement.

J'aimerais donc savoir si la banque n'a pas une obligation de contact avec ses clients? d'alerte en cas de découvert chronique? Je sais que normalement le solde doit être positif au moins une fois par mois, comment cette situation est-elle possible?

Je ne sais pas quoi faire...dois-je rembourser sans rien dire car je suis en torts ou y-a-t-il quelque chose à faire?

D'avance merci de votre éclairage...

Par **Visiteur**, le **28/02/2020** à **11:53**

Bonjour
Si vous ne receviez aucun releve de compte, prenez. Contact avec la direction régionale dans un premier temps, et le médiateur si rien ne bouge.

Par **youris**, le **28/02/2020** à **11:57**

bonjour,

votre banque avait-elle votre nouvelle adresse après votre déménagement pour vous contacter ?

salutations

Par **martin68**, le **28/02/2020** à **12:20**

Merci de vos réponses.

Non effectivement aucun relevé de compte papierdepuis tout ce temps.

J'avais fait un suivi de courrier durant 6 mois mais pas de changement d'adresse. En revanche numéro de téléphone et mail en leur possession, d'ailleurs ils m'ont contacté facilement en décembre 2019!

J'ai pris contact avec la direction de l'agence pour le moment mais pas de réponse...

Par **youris**, le **28/02/2020** à **13:15**

bonjour,

beaucoup de relances ou de courriers se font automatiquement par courrier à la dernière adresse connue.

mail et téléphone nécessitent des interventions humaines.

Selon la loi Lagarde, lorsqu'un découvert de ce genre survient, la banque doit impérativement proposer au client une offre de crédit. Cette disposition protège le consommateur, car les découverts de longue durée peuvent être extrêmement coûteux.

voir ce lien: https://www.quechoisir.org/decryptage-decouvert-bancaire-les-regles-n9395/

salutations

Par **martin68**, le **02/03/2020** à **22:35**

Merci infiniemment Youris

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés